

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/092 Objet : Budget Primitif 2025 - Ville- Vote des Subventions

Séance du mercredi 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 mars 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

<u>Nombre de membres</u>
En exercice : 35
Présents à la séance : 22
Excusés représentés : 10
Absents : 3

* Arrivée à 18h39 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

** Arrivée à 19h00 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

***A quitté la séance à 21 h 02 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

****A quitté la séance à 21 h 56 en confiant son pouvoir à E. Couturier au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

Il est procédé à une suspension de séance de 22 h 48 à 23 h 05 avant le point n°9

*****A quitté la séance à 22 h 48 avant le vote du point n°9 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils*, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi****, Valérie Marion**, Dounia Lebik, Nicolas Fené***, José Peres****, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Fabrice Deraedt à Stéphane Raffalli, Véronique Gauthier à Gilles Melin, Serge Mercieca à Aurélie Monfils, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sylvie Deforges à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, Jérémie Kawouk à Souad Medani, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Sofiane Seridji, Séverin Yapo, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
2 avril 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/092

Objet : Budget Primitif 2025 - Ville- Vote des Subventions

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire, chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt communal de la ville de Ris-Orangis, d'assister financièrement les associations à but non lucratif exerçant leurs activités sur le territoire communal,

APRES DELIBERATION

DECIDE d'accorder conformément aux sommes inscrites au budget primitif 2025 de la ville, en section de fonctionnement, les subventions aux associations et organismes suivants :

PRECISE que le vote s'est effectué par fonction, rubrique et articles. Les votes sont précisés ci-dessous :

• Fonction 0 – Rubrique 020 - article 65748 :	50 000 euros
• Association Culturelle du Personnel Communal (ACPC) :	50 000 euros

ADOPE A L'UNANIMITE

• Fonction 0 – Rubrique 030 - article 65748 :	604 400 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>44 850 euros</u>
• AFNORA :	750 euros
• D.P.M. :	3 000 euros
• Anciens Combattants Harkis :	750 euros
• UNC - Union National des Combattants :	1 000 euros
• RRPC – Refuge Rissois de Protection des Chats :	2 500 euros

2025/

• ARPA – Association Rissoise de Protection des Animaux :	15 000 euros
• Rail 91 :	750 euros
• Rail 91 : projet	500 euros
• Amicale Philatélique Rissoise :	1 300 euros
• Association Rissoise d'Aquariophilie :	1 300 euros
• SPA Chamarande :	500 euros
• CEDER :	6 000 euros
• Renaissance et Culture :	500 euros
• Citoyens Agités :	3 500 euros
• L'attribut :	7 500 euros

'Subventions U.S.R.O.' 512 200 euros

• U.S.R.O subvention exercice :	506 200 euros
• U.S.R.O Maison du sport santé et bien-être	6 000 euros

'Autres subventions sportives' 45 850 euros

• Bretteur d'Orangis	300 euros
• Club bouliste du Plateau (CBPRO) :	400 euros
• Association pêche et pisciculture (AAPPMA) :	300 euros
• Rando Ris :	400 euros
• Sport dans la ville :	40 000 euros
• UNSS CES A. Camus :	1 900 euros
• UNSS CES J. Lurçat :	1 745 euros
• UNSS CES J. Lurçat : projet	155 euros
• 1,2,3 Zumba :	650 euros

'Subventions associations locales' : 1 500 euros

• Solidarité Echanges Internationaux :	1 500 euros
--	-------------

**ADOpte PAR 30 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION
(C. Stillen)**

• Fonction 2 - Rubrique 201 - article 65748 : 132 610 euros

Subventions associations scolaires 132 050 euros

• Une chance pour réussir à l'école :	13 000 euros
• Villes des musiques du monde :	82 000 euros
• Association TEMPO	16 000 euros
• Vous, Nous et LPMF avançons ensemble	1 000 euros
• FSE Jean Lurçat	200 euros
• Collège A. Camus - voyage scolaire en Espagne Séville	7 500 euros
• Collège J. Lurçat - voyage scolaire en Espagne à Grande	7 050 euros
• Collège J. Lurçat – voyage scolaire dans la Baie de Somme	4 300 euros
• Ass.des Parents d'élèves des Fauvettes de Ris-Orangis (APFRO)	500 euros
• Association des Parents d'élèves Adrien Guerton (APAG)	500 euros

Coopérative des écoles classes de découvertes : 560 euros

2025/

• Ordener Elémentaire :	80 euros
• Orangis Elémentaire :	80 euros
• Boulesteix Elémentaire :	80 euros
• Guerton Elémentaire	80 euros
• Ferme du Temple Elémentaire :	80 euros
• Moulin à vent Elémentaire :	80 euros
• Ecole Derrida :	80 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 3 – Rubrique 311 - article 65748 :	25 550 euros
'Subventions action culturelle'	<u>2 600 euros</u>
• Révélation Child :	600 euros
• Larue et Compagnie :	2000 euros
'Subventions associations locales'	<u>22 950 euros</u>
• Union Musicale de Ris-Orangis :	8 950 euros
• Bonne Heure des Arts :	7 000 euros
• Couleurs Jazz :	800 euros
• Ris N'Rythm :	1 500 euros
• Ambiance Stimulation Artistique :	2 000 euros
• Scouts et guides de France :	1 500 euros
• AFKRO – Association Franco Kabyle de Ris Orangis :	800 euros
• La Ruche de Ris :	400 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 3 - Rubrique 316 - article 65748 :	4 000 euros
'Subventions associations locales'	<u>4 000 euros</u>
• Actes en Théâtre :	1 500 euros
• NesseMoh :	500 euros
• MJC Espace Simone Signoret :	2 000 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

2025/

• Fonction 3 - Rubrique 348 - article 65748 :	5 000 euros
<u>Subventions associations locales'</u>	<u>5 000</u>
<u>euros</u>	

• Dans le sens de Barge :	5 000 euros
---------------------------	-------------

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 3 - Rubrique 39 - article 65748 :	200 euros
<u>'Subventions associations de protection civile'</u>	<u>200 euros</u>
<u>euros</u>	

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 4 – Rubrique 412 - article 65748 :	4 300 euros
<u>'Subventions d'entraide'</u>	<u>4 300 euros</u>
<u>euros</u>	
• Péren et Antéa :	2 000 euros
• Ligue contre le cancer :	2 300 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 657363 :	615 869 euros
• Subventions C.C.A.S. :	615 869 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 65748 :	31 500 euros
<u>'Subvention d'intégration'</u>	<u>10 000 euros</u>

2025/

• Génération Femmes rissoises :	10 000 euros
 <u>'Subvention vie des quartiers'</u>	 <u>21 500 euros</u>
• AMVERO :	1 500 euros
• AMVERO : projet	20 000 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 4 - Sous rubrique 424 - article 65748 :	500 euros
<u>'Subvention association d'entraide'</u>	<u>500 euros</u>
• Parcours solidaire	500 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 4 – Rubrique 428 - article 65748 :	1 600 euros
<u>'Subvention association d'entraide'</u>	<u>1 600 euros</u>
• Association des locataires HLM de Ris-Orangis :	1 600 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 4 - Sous rubrique 4238 - article 65748 :	1 850 euros
<u>'Subventions associations d'entraide'</u>	<u>1 850 euros</u>
• Echanges et Loisirs :	1 000 euros
• Echanges et Loisirs : projet	850 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 5 – Rubrique 511 - article 65748 :	8 000 euros
<u>'Cadre de vie et environnement'</u>	<u>8 000 euros</u>
• AJFRO Association Jardins Familiaux de Ris-Orangis :	8 000 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

2025/

• Fonction 6 - Sous fonction 61 - article 65748 :	55 000 euros
‘Subvention Asso. d’insertion professionnelle par la couture’	<u>55 000 euros</u>
• L’Atelier Rissois :	55 000 euros

ADOpte A L’UNANIMITE

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la remise des comptes de l’exercice précédent.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la signature préalable d’un contrat d’engagement républicain, tel que mentionné par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre toutes formalités, signer tous documents en vue de l’octroi des subventions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **04 AVR. 2025**

Publié le : **07 AVR. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l’objet d’un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l’Essonne

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 04/04/2025 à 09:49

